

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL**

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le mardi 15 décembre 2009, à 7 h 30 AM, à la mairie.

Sont présents :

Madame la conseillère : **Céline Jobin, district 4**

Messieurs les conseillers : **Jacques Levac, district 2
Harmel L'Écuyer, district 5
François Chabot, district 6**

Sont absents :

Madame la conseillère **Sarah Guay-Tremblay, district 1**

Monsieur le conseiller **Francis Côté, district 3**

Formant quorum sous la présidence de **Monsieur Gilbert Thomassin, maire.**

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Gaétan Bussières.

382-09 Ouverture de la séance extraordinaire

À 7 h 30 AM, Monsieur le maire Gilbert Thomassin déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

383-09 Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER
ET RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que ci-dessous rédigé :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du règlement n° 598-09 – Règlement décrétant l'acquisition de la propriété située au 6, rue du Couvent, par une dépense et un emprunt n'excédant pas 225 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans;
4. Versement d'un bonus de performance au directeur général et secrétaire-trésorier et indexation de sa rémunération annuelle;
5. **Période de questions;**
6. Levée ou ajournement de la séance extraordinaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

384-08 Adoption du règlement n° 598-09 – Règlement décrétant l'acquisition de la propriété située au 6, rue du Couvent situé sur le territoire de la Municipalité et réaliser des travaux de rénovation et d'aménagement, par une dépense et un emprunt n'excédant pas 225 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans

Tous déclarent avoir lu le règlement n° 598-09 et renoncent à sa lecture.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES LEVAC
ET RÉSOLU :**

QUE le règlement n° 598-09 ayant pour titre : « Règlement décrétant l'acquisition de la propriété située au 6, rue du Couvent situé sur le territoire de la Municipalité et réaliser des travaux de rénovation et d'aménagement, par une dépense et un emprunt n'excédant pas 225 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans » soit adopté et signé

Adoptée à l'unanimité des conseillers

385-09 Versement d'un bonus de performance au directeur général et secrétaire-trésorier et indexation de sa rémunération annuelle

CONSIDÉRANT l'évaluation très positive de la prestation de travail du directeur général et secrétaire-trésorier réalisée par le conseil municipal précédent;

CONSIDÉRANT l'appréciation de la prestation de travail du directeur général et secrétaire-trésorier par le conseil municipal actuel;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur le Maire de versé en décembre 2009 un bonus de performance au directeur général et secrétaire-trésorier en guise d'appréciation de son travail;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE CÉLINE JOBIN ET RÉSOLU :

QUE soit versé un bonus de performance de 2 000 \$ au directeur général et secrétaire-trésorier lors de la dernière paie de l'année 2009 et que la rémunération annuelle qui lui est octroyée soit indexée d'un montant équivalent à compter de 2010, en considérant que l'indice des prix à la consommation a présentement une valeur négative.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

386-09 Période de questions

Monsieur le maire Gilbert Thomassin invite les citoyen(ne)s présent(e)s à poser leurs questions, qui sera d'une durée maximale de trente (30) minutes tel que prévu au règlement n° 386-98.

387-09 Levée ou ajournement de la séance extraordinaire

IL EST PROPOSÉ, À 7 H 40 AM, PAR M. LE CONSEILLER FRANÇOIS CHABOT ET RÉSOLU :

DE lever la séance spéciale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.

GILBERT THOMASSIN
Maire

GAÉTAN BUSSIÈRES
Directeur général et
secrétaire-trésorier